

lieu à ce sujet, dans le contexte du GATT et les deux parties sont tombées d'accord pour qu'un groupe spécial du GATT examine certaines pratiques de l'AEIE. Le Canada demeure disposé à discuter et à expliquer ses politiques. Cependant, les raisons qui ont motivé l'approche canadienne sont fondamentales - un niveau de propriété et de contrôle étrangers de son économie sans équivalent dans le monde industrialisé et la nécessité de s'assurer que les investissements étrangers procurent des avantages notables à l'économie canadienne.

Bien que les niveaux des investissements étrangers aux États-Unis soient très modestes par rapport à ceux observés au Canada, les États-Unis ont eux-mêmes pris des mesures en vue de contrôler ces investissements dans certains secteurs-clé de l'économie comme le cabotage, l'aviation, la radiodiffusion, la téléphonie et les télécommunications ainsi que les installations de production d'énergie nucléaire et hydraulique. Plusieurs États imposent des restrictions sur les investissements étrangers dans des secteurs spécifiques. Outre les prohibitions catégoriques, les États-Unis appliquent également des mesures indirectes en vue de contrôler les investissements étrangers, par exemple les lois anti-trust, les groupes de pression auprès du Congrès et le suivi qu'effectuent certains organismes comme le Comité des investissements étrangers aux États-Unis.

Énergie

Les questions énergétiques continuent de retenir l'intérêt aux niveaux national et international, et d'occuper une place de choix dans les relations canado-américaines. Même si les deux pays poursuivent chacun leurs programmes, ils se consultent et collaborent en permanence dans des secteurs qui présentent des avantages pour l'une et l'autre partie.

C'est dans son Programme énergétique national d'octobre 1980 que le Gouvernement a explicité sa politique de base en la matière. Ce programme global vise à restructurer le système énergétique canadien pour que le Canada suffise à ses besoins en pétrole d'ici 1990, pour obtenir un partage équitable des avantages et des coûts entre les Canadiens, accroître la propriété et le contrôle du Canada sur le secteur énergétique, élargir le rôle du secteur public en matière pétrolière et gazière, et assurer que de plus grands avantages industriels seront tirés de la mise en valeur de l'énergie. La politique est destinée à mettre fin à la dépendance du Canada à l'égard du pétrole importé et à redresser un système qui, s'il persistait, ne favoriserait pas une participation canadienne plus grande dans le secteur énergétique mais avantagerait les grandes sociétés pétrolières, en majorité contrôlées par l'étranger. En 1979 par exemple, 72 % des revenus de l'industrie du pétrole et du gaz sont allés à des sociétés étrangères, à un moment où l'industrie accapare une part sans cesse plus large de la richesse nationale. Le programme touchera nécessairement les multinationales établies au Canada, y compris des firmes américaines, mais il continuera de fournir aux investisseurs étrangers des conditions qui se comparent favorablement à celles offertes par la plupart